



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## MegaLite RS

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

<b>Nom du produit :</b>	MegaLite RS		
<b>Numéro de produit:</b>	F6108		
<b>Usage du produit :</b>	Matériau de construction.		
<b>Fabricant/fournisseur :</b>	Custom Building Products 13001 Seal Beach Blvd Seal Beach, CA 90740		
<b>Numéro de téléphone :</b>	(562) 598-8808		
<b>Numéro de téléphone d'urgence :</b>	INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada) INTERNATIONAL + 1-352-323-3500		
<b>Date de la préparation :</b>	Septembre 1, 2011	<b>Date de Révision :</b>	Septembre 1, 2011

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

ATTENTION

IRRITANT POUR LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

**Effets potentiels sur la santé :** Voir la section 11 pour plus d'information.

**Voies d'exposition :** Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

**Yeux :** Irritant pour les yeux. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

**Peau :** Peut irriter la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

**Ingestion :** Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

**Effets chroniques :** Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

**Signes et symptômes :** Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne laissez pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau.

**Conditions médicales aggravées par exposition :** Étant donné ses propriétés irritantes, ce produit peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau et du système respiratoire.

**Organes cibles :** Le peau, les yeux, appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**Effets potentiels sur l'environnement :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## MegaLite RS

### Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Ciment de portland	65997-15-1	10 - 30
Oxyde de magnésium	1309-48-4	0.5 - 1.5
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 - 1
Carbonate de calcium	1317-65-3	1 - 5
Ciment alumineux, produits chimiques	65997-16-2	7 - 13
Acétate de vinyle polymérisé avec l'éthylène	24937-78-8	10 - 30
Silice amorphe sublimée	7631-86-9	15 - 40
Oxyde de disodium	1313-59-3	5 - 10
Oxyde de calcium	1305-78-8	3 - 7
Carbonate de lithium	554-13-2	0.1 - 1
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.1 - 1

### Section 4 : PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux :** S'il y a contact avec les yeux, rincez les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Si vous pouvez le faire facilement, enlevez vos verres de contact, si vous les portez. Obtenez immédiatement l'avis d'un médecin.
- Contact avec la peau :** En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.
- Ingestion :** Ne pas induire le vomissement. Si la victime est consciente et alerte, donnez-lui 1 à 2 verres de lait ou d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).
- Avis aux médecins :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

### Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Inflammabilité :** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Produits extincteurs :**

**Moyens d'extinction appropriés :** Traitez pour les matériaux environnants.

**Méthodes d'extinction inappropriées :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

**Données sur l'explosibilité :**

**Sensibilité aux chocs :** Pas disponible.

**Sensibilité aux décharges électro-statiques :** Pas disponible.

**Protection pour les pompiers :** Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant équipement de respiration (SCBA).



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## MegaLite RS

### Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :** Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'endroit affecté et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

**Précautions environnementales :** Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

**Méthodes de contention :** Contenez le déversement, puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

**Méthodes de nettoyage :** Récupérez le matériel déversé avec un aspirateur ou un autre moyen et faites la disposition dans un contenant adéquat. Ventilez la zone.

**Autre information :** Pas disponible.

### Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les poussières. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, boire ou de fumer.

#### Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver dans une endroit frais, loin des chimiques incompatibles.

### Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives d'exposition

Ingédient	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Ciment de portland	15 mg/m <sup>3</sup> (total); 5 mg/m <sup>3</sup> (resp)	1 mg/m <sup>3</sup> (pas d'amiante, <1% de silice cristalline, fraction resp.)
Oxyde de magnésium	15 mg/m <sup>3</sup> ((10 mg/m <sup>3</sup> )/(%SiO <sub>2</sub> +2) (resp)); ((30 mg/m <sup>3</sup> )/(%SiO <sub>2</sub> +2) (total));	10 mg/m <sup>3</sup>
Silice cristalline, quartz	((250)/(%SiO <sub>2</sub> +5) mppcf (resp))	0.025 mg/m <sup>3</sup>
Carbonate de calcium	15 mg/m <sup>3</sup> (total); 5 mg/m <sup>3</sup> (resp)	10 mg/m <sup>3</sup>
Ciment alumineux, produits chimiques	Pas disponible.	Pas disponible.
Acétate de vinyle polymérisé avec l'éthylène	Pas disponible.	Pas disponible.
Silice amorphe sublimée	80 mg/m <sup>3</sup> /%SiO <sub>2</sub>	10 mg/m <sup>3</sup>
Oxyde de disodium	Pas disponible.	Pas disponible.

**Mesures d'ingénierie :** Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## MegaLite RS

### Protection individuelle :

**Protection pour les yeux et le visage :** Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains :** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Considérations sur l'hygiène générale :** Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Poudre.
<b>Couleur :</b>	Blanc.
<b>Odeur :</b>	Légère odeur.
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Solide.
<b>pH:</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Point de congélation :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'ébullition :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair :</b>	>93.4 °C (>199 °F)
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil minimal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil maximal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Poids spécifique :</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcent volatil, Pd. % :</b>	Pas disponible.
<b>COV, Pd. % :</b>	Pas disponible.

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Stable sous des conditions d'entreposage normales.

**Conditions de réactivité :** Humidité. Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Acides. Bases. Humidité.

**Produits de décomposition dangereux :** Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Réagit avec l'eau pour former une solution alcaline (en condition d'utilisation normale).



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## MegaLite RS

### Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

##### Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Ciment de portland	Pas disponible.	Pas disponible.
Oxyde de magnésium	Pas disponible.	Pas disponible.
Silice cristalline, quartz	500 mg/kg, rat	Pas disponible.
Carbonate de calcium	6450 mg/kg, rat	Pas disponible.
Ciment alumineux, produits chimiques	Pas disponible.	Pas disponible.
Acétate de vinyle polymérisé avec l'éthylène	Pas disponible.	Pas disponible.
Silice amorphe sublimée	5000 mg/kg, rat	> 200000 mg/m <sup>3</sup> 1hr, rat
Oxyde de disodium	Pas disponible.	Pas disponible.
Oxyde de calcium	500 mg/kg, rat	Pas disponible.
Carbonate de lithium	525 mg/kg, rat	>2.17 mg/L 4hr, rat
Dioxyde de titane	>10000 mg/kg, rat	Pas disponible.

**Yeux :** Irritant pour les yeux. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmolement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

**Peau :** Peut irriter la peau. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne laissez pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau.

**Ingestion :** Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

#### EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

**Organes cibles :** Pas disponible.

**Effets chroniques :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Cancérogénicité :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

##### Ingrédient

##### Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. \*

Ciment de portland	G-A4
Oxyde de magnésium	G-A4
Silice cristalline, quartz	G-A2, I-1, N-1, CP65
Carbonate de calcium	Non listé.
Ciment alumineux, produits chimiques	Non listé.
Acétate de vinyle polymérisé avec l'éthylène	Non listé.
Silice amorphe sublimée	I-3
Oxyde de disodium	Non listé.
Oxyde de calcium	Non listé.
Carbonate de lithium	CP65
Dioxyde de titane	G-A4, I-2B

\* Voir la section 15 pour plus d'information.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## MegaLite RS

**Mutagénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Effets sur la reproduction :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Effets développementaux :**

**Tératogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Embriotoxicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Sensibilisation de peau :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Matières toxicologiquement synergiques :** Pas disponible.

### Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets écotoxicologiques :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Persistance et dégradabilité :** Pas disponible.

**Bioaccumulation / accumulation :** Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Instructions relatives à l'élimination des résidus :**

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Classification de transport routier en vertu du DOT**

Non réglementé

**Classification de transport routier en vertu du TMD**

Non réglementé

**Classification en vertu de l'IATA**

Non réglementé

**Classification en vertu de l'IMDG**

Non réglementé

### Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Fédéraux**

**Canadien :** Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**États-Unis :** Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## MegaLite RS

### SARA Title III

Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Ciment de portland	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Oxyde de magnésium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Carbonate de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Ciment alumineux, produits chimiques	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Acétate de vinyle polymérisé avec l'éthylène	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice amorphe sublimée	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Oxyde de disodium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Oxyde de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Carbonate de lithium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	313
Dioxyde de titane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

### Régulations des états

**Le droit de savoir du New Jersey:** Ciment de Portland, silicate; Sulfate de calcium; Oxyde de magnésium; Carbonate de calcium; Silice amorphe; Oxyde de calcium. **Le droit de savoir de la Pennsylvanie:** Ciment de Portland, Produits chimiques; Sulfate de calcium; Oxyde de magnésium; Pierre à chaux; Silice amorphe; Oxyde de calcium; Oxyde d'aluminium. **Le droit de savoir du Massachusetts:** Ciment de Portland; Sulfate de calcium; Oxyde de magnésium; Carbonate de calcium; Silice amorphe; Oxyde de calcium.

### Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'Etat de la Californie de causer le cancer et des anomalies congénitales ou autres maux de reproduction.

### Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES	USA TSCA
Ciment de portland	LIS	Oui.
Oxyde de magnésium	LIS	Oui.
Silice cristalline, quartz	LIS	Oui.
Carbonate de calcium	LES	Oui.
Ciment alumineux, produits chimiques	LIS	Oui.
Acétate de vinyle polymérisé avec l'éthylène	LIS	Oui.
Silice amorphe sublimée	LIS	Oui.
Oxyde de disodium	LIS	Oui.
Oxyde de calcium	LIS	Oui.
Carbonate de lithium	LIS	Oui.
Dioxyde de titane	LIS	Oui.

Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA ou sont exempt de la liste.

### HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1\*      Inflammabilité - 0      Risque Physique - 0      EPP - B

### NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1      Inflammabilité - 0      Réactivité - 0

**Estimation de risque :** 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## MegaLite RS

### Classification du SIMDUT :

- Catégorie D2A - Cancérogénicité
- Catégorie D2A - Toxicité chronique
- Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

### Symboles de SIMDUT :



### AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

- OSHA (O)** Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.
- ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.  
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.  
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.  
A3 - Carcinogène animal.  
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.  
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.
- IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.  
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.  
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.  
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.  
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.  
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.
- NTP (N)** Programme de toxicologie national.  
1 - Connu être carcinogène.  
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

### Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

**Date d'échéance :** Septembre 1, 2014

**Numéro de version :** 1.0

**Préparé par :** Nexreg Compliance Inc.  
Phone: (519) 488-5126  
[www.nexreg.com](http://www.nexreg.com)